Département de l'YONNE SIVOS de Courtois et de Nailly

PROCES VERBAL de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly du 21 décembre 2023

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le vingt-et-un décembre deux mille vingt-trois à 19 heures 00 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation: 07/12/2023

Présents: F.POIRIER, C.MONTAGNE, G.ROYER, V.MOREL, E.PETIT, titulaires et BARDOT suppléante

Absents: E.BERTHAULT, G.MOREAU, P.SOULAGE titulaires et V.MAINIER, M.MIRANDA, C.GOUTELARD

suppléants

Secrétaire de séance : G.ROYER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/10/2023
- 2- Décisions modificatives budgétaires n°3/2023
- 3- Participations provisoires 2024 des communes
- 4- Ligne de trésorerie
- 5- Contrat d'assurance responsabilité civile
- 6- Ressources humains : création emplois accroissement temporaire d'activité
- 7- Informations du Président et du Vice-président
- 8- Affaires et questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 18/10/2023 est adopté à l'unanimité.

2- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3/2023

D2023-12-024: Le Conseil syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes :

Sen	Sectio	Cha	Art.	Ор	Objet	Montant
s	n	р	Ait.	Ор	Objet	Wortant
D	F	011	6156		Maintenance	+1 500,00
D	F	012	64131		Rémunérations	+1 000,00
D	F	65	65313		Cotisations de retraite	+1 000,00
D	F	66	6615		Intérêts des comptes courants et de dépôts	+500,00
TOTAL DEPENSES						
R	F	013	6419		Remboursements rémunérations du personnel	+4 000,00
TOTAL RECETTES						

3- PARTICIPATIONS COMMUNALES PROVISOIRES 2024

Exposé: Pour le bon fonctionnement du SIVOS, il convient de fixer les participations communales provisoires pour l'année 2024 en attendant le vote du budget primitif.

D2023-12-025 : Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité qu'il sera demandé aux communes de Courtois et de Nailly les sommes suivantes :

Commune de Courtois-sur-Yonne :

Janvier 2024 : 18 000 €
 Février 2024 : 10 000 €
 Mars 2023 : 10 000 €

- Commune de Nailly :

Janvier 2024 : 32 000 €
 Février 2024 : 18 000 €
 Mars 2024 : 18 000 €

0

Ces sommes seront déduites des participations définitives fixées lors du vote du budget primitif 2024.

4- REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - 30 000 €

Exposé : La ligne de trésorerie souscrite auprès d'une banque permet de faire face aux besoins momentanés de trésorerie. En effet, elle permet de mobiliser des fonds très rapidement.

La ligne de trésorerie diffère de l'emprunt et n'est pas inscrite au budget de la collectivité. Elle s'apparente au crédit renouvelable des particuliers (autrefois appelé crédit permanent ou en anglais revolving credit).

Le contrat actuel prend fin le 25/01/2024. Les frais de dossier sont généralement de 150 € / 200 €. Pour indication, le taux d'intérêt sur le contrat de 2023 était de 2,0630 % (variable) avec marge de 0,98 l'an. Les intérêts sont calculés et dus que sur la somme utilisée.

D2023-12-026: Dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat intercommunal et après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de

CONFIER à M. le Président les tâches afférentes à la contraction d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30 000 € pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne.

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents nécessaires à cette ligne de trésorerie.

5- CONTRAT DE RESPONSABILITE CIVILE

Exposé: L'actuel contrat d'assurance responsabilité civile prend fin le 31/12/2023.

Deux sociétés d'assurance ont été consultées (voir les annexes 2 et 3 envoyées par Wetransfer) :

GROUPAMA:

Contrat de 4 ans

Garanties : responsabilité générale, protection juridique et fonctionnelle, défense pénale et recours agents/élus.

Cotisation annuelle : 1 463.46 € T.T.C.

Franchise : 250 €

SMACL:

Contrat de 6 ans

Garanties : responsabilité générale, protection juridique et fonctionnelle, défense pénale et recours

agents/élus, auto-collaborateurs

Cotisation annuelle : 1 478.63 € T.T.C.

Franchise: néant

D2023-12-027: Le Conseil syndical, à l'unanimité

DECIDE de retenir la société SMACL ASSURANCES

6- RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs contrats se terminent au 31/12/2023.

Pour la continuité du service, il est nécessaire de créer des emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité.

D2023-12-, 029, 030, 031: Le Conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Président à créer des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité du 01/01/2024 au 07/07/2024 à raison de 18,49/35^e, 15.52/35^e et 20,88/35^e.

D2023-12-028: Le Conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Président à créer des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité du 01/01/2024 au 03/05/2024 à raison de 24,49/35^e

7- INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

KERMESSE: M. le vice-président a pris contact avec l'association l'Ecole Buissonnière qui est toujours motivée pour continuer ses activités mais qui manque de bénévoles pour les concrétiser. Il a demandé la tenue d'une réunion en janvier pour discuter de la kermesse 2024.

Il proposera d'abandonner la restauration et de se diriger plutôt sur un foodtruck et/ou un piquenique des parents. Bien que ces solutions baissent un peu les recettes, elles ont l'avantage d'alléger considérablement l'organisation et demande moins de bénévoles.

C'est surtout la tombola qui rapporte le plus d'argent.

(YONNE)

INFORMATIQUE; M. le vice-président a récupéré les CPL qu'il avait prêtés à la cantine de Courtois. Le SIVOS en a acheté des nouveaux.

L'achat d'un PC, en remplacement de l'ancien, est à prévoir pour l'école de Nailly. Peut-être qu'il s'agira d'un reconditionné.

8- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Séance levée 20h00

Signatures:

Président de Séance CATION SCO

Secrétaire de séance

n 1